



BULLETIN DE SOUTIEN PONCTUEL

PARTICULIERS

SDP37

BULLETIN DE SOUTIEN À RENVOYER À

Les Restaurants du Cœur / Service Donateurs
42, rue de Clichy / 75009 Paris

CONTACTEZ LE SERVICE DONATEURS

Tél. : 01 53 32 23 27 / relations.donateurs@restosducoeur.org
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

OUI, JE DONNE!

J'approuve l'action des Restaurants du Cœur pour aider les plus démunis en donnant pour l'ensemble des missions sociales :

- 30€** pour assurer un repas quotidien pendant un mois
- 90€** pour assurer un repas quotidien durant tout l'hiver
- 180€** pour assurer un repas quotidien à un parent isolé et son enfant durant tout l'hiver
- 500€** pour aider une famille tout l'hiver
- 1000€** nouveau plafond loi Coluche
- Autre montant**€

QUI SUIS-JE ?

N° DE DONATEUR (Si j'ai déjà effectué un don) | | | | | | | | | |

M. MME.

NOM

PRÉNOM

L'adresse est indispensable pour recevoir le reçu fiscal. Il n'est plus nécessaire de le joindre à votre déclaration d'impôts, vous devrez le présenter en cas de contrôle fiscal.

ADRESSE

ADRESSE

LIEU-DIT, HAMEAU

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE

EMAIL

- J'accepte de recevoir mon reçu fiscal par mail (formule la plus économique en frais de gestion)
- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter des Restos du Cœur par mail
- Je souhaite recevoir la documentation "Legs, donation et assurance-vie"

PAIEMENT

- Je joins un **chèque à l'ordre des Restaurants du Cœur**
- Je fais un don par **carte bancaire** (sauf carte American Express)

N° DE CB

DATE D'EXPIRATION

DATE DU DON

(16 chiffres)

(mois/année)

(jour/mois/année)

SIGNATURE OBLIGATOIRE

LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Cœur bénéficient d'une réduction d'impôts de 75% jusqu'à 1000€. Au-delà, et dans la limite des 20% des revenus imposables, la défiscalisation est encore de 66% avec report de l'excédent sur les cinq années suivantes.